



Normes fédérales dans les établissements de soins de longue durée

Élections 2021

Ingérence inacceptable

- Le Parti libéral et le NPD se trompent de cible en voulant imposer des normes nationales pancanadiennes dans les établissements de soins de longue durée comme les Centres hospitaliers de soins de soins de longue durée (CHSLD) au Québec.
- D'abord parce que c'est une ingérence pure et simple dans un champ de compétence du Québec.
- C'est Québec qui a l'expertise et l'expérience en matière d'établissements de soins de longue durée, pas le fédéral. C'est également Québec qui finance la grande majorité de ces services.
- Des mesures législatives réglementent la prestation des services en établissement de soins de longue durée dans toutes les provinces. Au Québec, ces règlements sont inscrits dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Rappelons qu'au Québec, la majorité (88 %) des établissements de soins de longue durée sont publics, la moyenne au Canada étant de 46 %¹.
- Tous les CHSLD doivent respecter des normes de sécurité et de qualité de soins pour avoir l'autorisation d'opérer. S'il s'avère nécessaire de réformer ces normes, le Québec est le seul à pouvoir décider de le faire.

Interventions du fédéral mal adaptées au Québec

- En 2014, un comité d'experts sur les interventions fédérales dans le secteur de la santé et des services sociaux de 2002 à 2013, a présenté un rapport fort éclairant au gouvernement du Québec:

« Les interventions du gouvernement fédéral en santé et en services sociaux sont principalement le fait de ce qu'il est convenu d'appeler le « pouvoir de dépenser ». Ces interventions peuvent alors rejoindre en partie les orientations, les objectifs et les priorités du Québec (...) **mais la plupart du temps, elles proposent, sinon imposent, des cibles et des façons de faire différentes de celles qu'ont déjà retenues les autorités québécoises** ».

¹<https://www.cihi.ca/fr/les-foyers-de-soins-de-longue-duree-au-canada-combien-y-en-a-t-il-et-qui-en-sont-les-proprietaires>



La solution : les transferts en santé

- Dans leur rapport du mois de mai 2020 suivant leur passage au Québec, les Forces armées canadiennes ont identifié les trois principaux éléments qui expliquent la situation vécue dans les CHSLD. Les normes n'en font pas partie.
- Des normes et des règles sur la prévention et le contrôle de la contamination ou sur le port d'équipement de protection par exemple, il y en a déjà et celles-ci n'ont pas suffi à stopper le virus.
- L'enjeu résidait davantage dans la capacité à respecter ces normes et les règles en place et l'une des raisons est le manque de personnel² : « Selon nos observations, le besoin criant des CHSLD est au niveau du personnel avec formation médicale ».
- La vraie solution, c'est une hausse substantielle, durable et sans condition des transferts en santé (TCS), comme le demandent le Québec et les provinces, afin que le fédéral couvre 35 % des coûts de santé. Cette demande, partagée par l'Assemblée nationale du Québec, a été formulée en septembre 2020.

²https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Rapport_FAC/Observation_FAC_CHSLD.pdf?1590587216